PIANOS STEINWAY, KNABE, SHONINGER, MEHLIN, BEHR, WALDORF, SINGER, SOHMER, FISCHER.
MEILLEURES FABRIQUES, PRIX LES PLUS BAS, CONDITIONS LES PLUS FACILES.
715 RUE DU CANAL.
GRUNEWALD.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

James T. Murphy et Edward T. Murphy vs Jacob Boes.

QUATRIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 19,006—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci dessus numérotée et intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique en mon entrepôt, encoignure des rues Valence et Camp, dans le Sixième District de cette ville, le VENDREDI, 9 septembre 1898, à 11 heures A. M. la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

A. F. CHEVALLEY,
Constable, Quatrième Cour de Cité,
31 août—31—sept 5 9

E. S. Stoddard vs A. G. Pierson.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans—No 37,420—En vertu d'un plurius writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, LUNDI 19 septembre 1898 à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, situés dans le Troisième district de cette ville, bornés par les rues Onzaga, White, Dupré et D'Abadie, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4. Les dits lots mesurent 31 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Dupré par une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, le lot No 1 formant l'encoignure des rues Onzaga et Dupré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée d'après inventaire enregistré en mon bureau

Conditions — Comptant sur les lieux.

ED P. FOLEY,
Constable de la Première Cour de Cité.
19 aout—19 25 31—sept 6 13 19.

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. A. Carrère vs Mme Apolonia Brown, veuve de John Maechling, John Ouder et Phillip Ouder, individuellement et in solido.

QUATRIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 18,972—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité, de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la porte de la maison de cour, No 349 rue Carondelet, encoignure Perdido dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 septembre 1898, à 11 A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Mme Apolonia Brown, veuve de John Maechling; de John Ouder et de Phillip Ouder, défendants dans cette affaire, et un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui s'y trouvent, appartenant ou y appartenant en quelque sorte, situé et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par Thalie, Erato, Magnolia [anciennement Manuel], et Sud Robertson [anciennement Locust], désigné par le No 3 d'après une copie d'un plan annexé à un acte de vente par Mme Ellen H. Connell, veuve de feu Daniel D. Tompkins, à feu Geo. Ouder, exécuté pardevant Wm J. Castell, ancien notaire public en cette ville, le quatrième jour de mai 1870, et mesurant d'après le plan ci-dessus 32 pieds de face à la rue Sud Robertson sur 176 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ce dit lot de terre est aussi désigné comme lot No 3 sur un plan fait par Geo. T. Dunbar, voyer, daté du 1er avril 1848 en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

A. F. CHEVALLEY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
16 aout—16 23 30—sept 6 13 15

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, 624 rue Gravier au haut de la Banque des Citoyens.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat

SEPTEMBRE 1898.

Liste de publication.

Ader, Jean Marie	Lacaze, Jean Marie
Ager, Mathieu Louis	Laffargue, Jean
Baleix, Emile	Laffargue, Jean Marie
Baer, Armand	Laporte, Jean
Baqué, Bernard	Laporte, Nicolas
Bonneau, Jean Marie	Lassaufé, Jean Pierre
Broné, Joseph	Calixte
Cassagne, Henri François	Larcade, Emile
	Lartigue, Jean Baptiste Honoré
Cassaignart, Guillaume Eugène	Lindecker, Auguste Ferdinand
Cavé, Evariste	Lubas, Eugène
Cazaux, François	Maillès, Pierre
Commeville, Jean	Marchand, Eugène
Duvaston, François	Constant
Filhol, Sernin Vincent	Moïé, Antoine
Fourmigué, Henry Joseph	Neuschwanger, Catherine
Gavans, Emile Dominique	Pottier, Georges Louis
Gensbittell, Marie	Ravel, Jean Baptiste
Gonzène, Etienne	Rees Mme Veuve
Grandjean, Charles	Rondeau, Gaston Auge
Guinle Guillaume Constantin	Sanhet Jean Baptiste
Hist, (enfants de Jean)	Stéphane, René
Junca, Théodore Antoine Catherine	Vieille, Hyacinte Alexandre Camille
Koch Ferdinand	Wangow, Jean Baptiste Simon
Labatut, Clothilde [Succession]	

Lettres,

Boustoure, Phillippine Mme; Duval, Granier, A. Pelliesier, Jules

Signé: A. LAURENT COCHELET,
Consul Général chargé du Consulat

Tous déserteurs et insoumis des armées de terre et de mer ainsi que les marins déserteurs des bâtiments de commerce sont admis au bénéfice de la loi d'Amnistie du 27 avril 1898.

Pour profiter de cette loi ils auront à se présenter le plus tôt possible au Consulat de France, 624 rue Gravier au haut de la Banque des Citoyens, pour y faire leur soumission.

Bureau des Levées du District d'Orléans.

Chambre 14, Temple Méconnique, Nouvelle-Orléans, 30 août 1898.

Des propositions cachetées seront reçues par le Bureau des Levées d'Orléans jusqu'à midi le 8e jour de septembre 1898, pour l'exécution d'un ouvrage de protection de levée dans le troisième district, entre la ligne supérieure du couvent des Ursulines et la rue Egania, toutes d'après les plans et spécifications enregistrés en ce bureau. $2,500 en billets des Etats-Unis, ou chèque certifié et bons fournis pour un montant égal à 25 0[0 du coût estimé du travail.

Le bureau se réserve le droit de rejeter aucune et toutes les propositions. Les propositions doivent être adressées à l'Hon Otto Thoman, président du Bureau de Levées d'Orléans.

O THOMAN, Président.
T. J. DUGGAN, Secrétaire.
30 août—30 à sept 8

VENTES A L'ENCAN.

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE BONNE OCCASION,
Résidence Simple,
912 rue Nord Remparts.

No 57,041 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Succession E. F Schreiner, Vve J. E. Mortimer.

EN VERTU d'un ordre rendu dans l'affaire ci-dessus mentionnée, et signé par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, en date du 30 août 1898, je vendrai à l'enchère publique le 5 octobre 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 717 rue Commune.

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District, de cette ville, dans l'ilet 104, borné par les rues Remparts, Dumaine, St Philippe et Bourgogne, mesurant 31' 11" 5"' de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de 95' 11" 0"'. Les bâtisses portent le No 912 rue des Remparts

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant, balance à un ou deux ans de crédit en billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement avec privilège de vente et garantis par hypothèque sur la propriété vendue et 5 pour cent de frais d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour enforcer le paiement des billets et toutes les clauses de garantie de non aliénando, transfert et remise des polices d'assurances etc. Les acquéreurs devront assumer et payer en plus du montant de leur encchère, les taxes de l'année courante 1898, et aussi de prendre les polices d'assurances et remettre le montant de la prime pour le terme non expiré et déposer comptant 10 pour cent (10 0[0) du montant de leur enchère avec l'encanteur, au moment de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant M. V. Dejan, notaire public.

AUG. HUARD, encanteur.
Bureaux 121, rue Carondelet.
31 août — Sept 4 11 18 25 — Oct 5

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de William Lee et Mary Lee, sa femme décédée—No 57,095, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau, No 336 rue Carondelet—Le MARDI, 13 septembre 1898, à midi à la Bourse Nos 629 et 361 rue Commune, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 2 août 1898 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, ordonnant à William H. Fitzpatrick d'annoncer et de vendre, après les délais usuels et les annonces, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Cypress, Lafayette, Clara et Willow, désigné par la lettre C, sur un devis fait par Charles de L'Isle, voyer, daté le 14 août 1891, annexé pour référence à un acte de vente à M. Ford, en date du 16 octobre 1891, pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, et mesurant trente-et-un pieds trois pouces (31' 3") de face à la rue Cypress, sur cent pieds (100') de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Cypress, Lafayette, Clara et Willow, désigné par la lettre "A" sur un plan fait par Charles de L'Isle, voyer en date du 14 août 1891, annexé pour référence à un acte de vente à M. Ford en date du 16 octobre 1891, pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, et conformément au dit plan mesurant trente et un pieds (31' 3") sur la rue Cypress par quatre-vingt-dix-huit pieds onze pouces de profondeur (98' 11"), et face à la rue Clara et forme l'encoignure et entre lignes parallèles, ayant une allée en commun de trois pieds deux pouces (3' 2") ouvrant sur la rue Clara.

Aussi—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, ledit lot de terre est désigné par la lettre "B" selon ledit plan de Charles De L'Isle et mesurant trente-et-un pieds trois pouces (31' 3") de face à la rue Cypress sur une profondeur de cent pieds six pouces, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, en billets d'acquéreur ou des acquéreurs, portant huit pour cent par an d'intérêt, garantis par hypothèque spéciale et privilèges et lien de vendeur. Acte de vente contient toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur ou les acquéreurs en outre assumeront le paiement de toutes les taxes dues à l'Etat pour l'année 1898 en sus du prix de l'enchère et déposer 10 0[0 pour lier la vente. Acte de vente pardevant Robert P. Upton, notaire, au frais des acquéreurs.

7 aout—7 14 21 28—sept 4 11 12 13.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple, No 526 rue Dorgenois, entre l'avenue Tulane et la rue Gravier.

In re la succession de Mme Mary Fahey, Veuve de Michael Donnellan et Michael Donnellan, No 56,614 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau No 336 rue Carondelet, le MARDI 4 octobre 1898, à midi, à la Bourse 629 rue Commune, où le plan se trouve, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. F. C. W. Ellis, juge de la division A, maintenant absent en congé, daté et signé le 24 août 1898, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, ordonnant à W. H. Fitzpatrick, d'annoncer et de vendre après les délais et annonces usuels, la suivante décrite propriété à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les voies, droits, privilèges et avantages là-dessus y appartenant, ou en quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Gravier et Rocheblave, et l'avenue Tulane (autrefois Commune), désigné par le No 15, sur un plan particulier déposé en l'étude de — Laresche, ancien notaire; ledit lot mesurant trente pieds neuf pouces et deux lignes (30' 9" 2"') de face à la rue Dorgenois, sur une profondeur de cent soixante-quinze pieds un pouce et quatre lignes (175' 1" 4"') entre la ligne le divisant du lot No 14, et une profondeur de cent soixante-quinze pieds trois pouces et six lignes sur la ligne de côté la plus près de l'avenue Tulane (autrefois rue Commune).

Les améliorations consistent en un cottage simple portant le numéro municipal 526 rue Dorgenois, contenant trois chambres et cuisine et loué pour à peu près $7,00 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un crédit de 1 et 2 ans en billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent par an d'intérêt garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges; les actes de ventes devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité etc, et l'acquéreur devant assumer en plus le paiement de toutes les taxes dues à l'Etat pour l'année 1898 en plus et au-dessus le prix d'achat et déposer 20 0[0 pour lier la vente. Actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 août—28—sept 4 11 18 25—oct 2 3 4

Exposition de 1900.

Si vous voulez économiser et vous assurer le voyage, les frais d'hôtel et d'entrée à l'Exposition universelle de Paris, en 1900, adressez vous à

The Franco-American Tourist Co

126 W. 25th St, New-York. Versements mensuels ou hebdomadaires.
Lernare—

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan et Fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'ancien établissement bien connu de
Klapper Vienna Steam Sausage Manufactory, Ltd.,
Consistant de la
Grande Manufacture.
Nos 416 et 418 rue Sor-poru.

Bernhard Ehlers et als. vs Klapper Vienna Steam Sausage Manufacturing Company, Limited.

No 57,142—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE.—Jas. A. Brennan, encanteur—Bureau 627 rue Poydras—Il sera vendu à l'enchère publique, propriété foncière, MARDI, le 27 septembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 629 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, maintenant absent en congé, daté et signé le 22 août 1898, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la suivante décrite propriété à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Roussean, Tchoupitoulas, Soraparu et Première, désigné par le No X 1, sur un devis fait par W. T. Thompson, voyer, sous la date du 30 mai 1860, annexé pour référence à un acte pardevant John F. Coffey, autrefois notaire en cette ville à la date ci-dessus, d'après ledit devis ledit lot mesurant vingt-cinq (25) pieds, six (6) pouces et quatre (4"') lignes de face à ladite rue Soraparu, cent vingt-cinq pieds (125') onze pouces (11") quatre lignes (4"') de profondeur à la ligne la plus près de la rue Tchoupitoulas, cent vingt-quatre pieds (124') deux pouces (2") et trois lignes (3"') de profondeur sur la ligne du côté la plus près de la rue Rousseau et vingt-cinq pieds (25') sept pouces (7") et deux lignes (2"') de largeur dans le fond et étant borné par une allée s'ouvrant sur la rue Soraparu neuf et demi (9' 1[2) pieds de large ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesquelles consistent de:

L'établissement de la manufacture et résidence solitement construit en briques, à deux étages, connu comme le No 416 rue Soraparu, construit et spécialement adapté pour la fabrication de saucisses et de viandes fumées.

Conditions—Comptant. Un dépôt de 20 pour cent sera requit au moment de la vente. Acte de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire aux frais de l'acquéreur. Les taxes de 1898 devant être payées par l'acquéreur.

28 août—28—sept 4 11 18 25 26 27

John J. Castell & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mary Kraes.

No 55,350—Cour Civile de District.

PAR JOHN J. CASTELL & CO—John J. Castell, encanteur—Il sera vendu aux enchère publiques le MERCREDI 21 septembre 1898, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 717 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B, en date et signé le 2 août 1898, les propriétés ci dessous décrites:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Espagne, Robertson et l'avenue St. Roch mesurant 30 pieds de face à la rue Villeré sur 80 pieds de profondeur et de face à l'avenue St. Roch et formant une partie de la portion de terre désignée par la lettre A sur un arpentage fait par Edgar Filhé, voyer, en date du ledit daté le 26 février 1890 et annexé à un inventaire fait par Fred. Zengel, notaire, le 13 mars 1896. Conditions, comptant

21 aout—21 28—sept 4 11 18 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Double
621 et 623 Avenue Sidell.
DOUBLE COTTAGE
632 Avenue Sidell.
Joli Cottage Simple
621 rue Delaronde.

Succession de Ellen Sheriden Mooney, No 56,573 Cour Civile de District.

PAR JOHN J. CASTELL & Co—John J. Castell Encanteur, bureau 145 rue Carondelet, il sera vendu aux enchères publiques le MERCREDI, 14 septembre 1898 à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nlle-Orléans 717 rue Commune en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon Geo. H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, en date et signé le 8 août 1898, les propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Joli cottage double Nos 631 et 633 avenue Sidell, borné par les rues Verret, Vallett et Homer, contenant 4 chambres de chaque coté et bâtisse dans le fond ayant 2 chambres. Lot mesurant 26' 6" x 100.

2° Le cottage double No 632 avenue Sidell borné par les rues Verrett, Vallette et Opelousas, contenant deux chambres de chaque côté. Le lot mesure 30 x 100' 1".

3° Le joli cottage simple No 626 rue Delaronde, borné par les rues Vallette, Olivier et le Chemin Public, contenant 4 chambres. Le lot mesure 20' x 98, 6" 7"'.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance en un et deux ans de crédit, garanti par lien du vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. Taxes de 1898 à être assumées par l'acquéreur en plus du prix d'adjudication et 10 0[0 de dépôt requis au moment de la vente. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James J. Woulfe Esq., notaire.

14 aout—14 21 28—sept 4 11 14

Louis A. Richards

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mercredi, le 7 Septembre.

Vente en partage de propriété de choix du Troisième District.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau, No 629 rue Commune—MERCREDI, le 7 septembre 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu et en obéissance à un ordre rendu et signé et portant la date du 28 juillet 1898, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Division D, maintenant absent en congé; dans l'affaire intitulée Madame Madeline Gilabert vs John Pons et als, No 56,068 du dossier de la susdite Cour; à l'enchère publique il sera vendu—

No 2011 rue Nord Remparts—Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc.; situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Union (maintenant Touro), Bons Enfants (maintenant St. Claude), Français et Remparts, lequel lot mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Nord Remparts sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence simple à deux étages en bois et couverte en ardoises, contenant au rez-de-chaussée vaste vestibule, salons doubles à arche, grande salle à manger et office; au premier étage vaste vestibule 3 grandes chambres et chambre de vestibule. Dans le fond du lot est une bâtisse de cuisine en briques à deux étages, contenant quatre chambres. Il y a également dans le fond du lot un hangar et petite chambre, deux citernes, toute la cour est pavée.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance du prix d'achat, s'il y en a, payable en un et deux ans de la date de l'adjudication, avec 8 pour cent d'intérêt de la date de la vente, représenté par des billets garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale et par toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement du montant desdits billets ou de quelque partie de cela et les clauses usuelles d'assurances, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en sus de son enchère les taxes d'Etat et de ville dues sur ladite propriété pour l'année 1898. Le dépôt requis de 10 pour cent du prix de l'adjudication devant être fait au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Arthur H. Browne, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7 aout—7 14 21 28—sept 4 5 6 7

VENTES A L'ENCAN.

Geo. G. Friedrichs & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE PAR LE SYNDIC

Du contenu complet et des marchandises en vente du magasin en gros,

No 208 rue de CHARTRES,
entre les rues Douane et Bienville.

Consistant en Outils de fer, Fournitures de maison en bois émaillé, Ferblanterie, Papeterie, Savons et Parfums, Porte-Monnaies, Articles de pêches, Armes à feu et munitions, Vaisselle, Coutellerie, Couteaux de poches, Papier d'emballage et Sacs en papiers, Bel assortiment de brosses, Installation Electrique, Elévateur, Fourniture de Bureau, Roll-Top desk, Coffre fort, Grillage pour Bureau, Installations d'étagères, Comptoirs simples, Coupons, Divers, etc., Comptes ouverts et billets à recevoir, Droit d'occupation, etc.

In re. Edw. P. Didier vs ses créanciers.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

A L'ENCHÈRE PUBLIQUE.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau Nos 832 rue Commune, le MARDI, 6 septembre 1898, à 11 A. M., sur les lieux, No 208 rue de Chartres, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté 25 août 1898, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée tout et particulièrement, le stock entier dans le commerce et effets mobiliers contenu dans le dit magasin d'après inventaire enregistré; et aussi le droit d'occupation du local No 208 rue Chartres, sous le présent bail expirant le 30 juin 1899.

Conditions—Comptant sur les lieux.

26 août—26 27 28—sept 1 à date

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE DOUBLE PRODUCTIF.

Nos 1811 et 1813 rue Ste-Anne

Succession de Marie Odile Hubert, veuve de Raymond Pelanne.

No 57,065—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune, MARDI 20 septembre 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 16 août 1898 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Le cottage désirable double en bois Nos 1811 et 1813 rue Ste-Anne, contenant 8 chambres, citernes, etc., avec cours dans le fond et allée de coté bien briquetée, décrit comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 225, étant le lot No 2 borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, De Bigny et Roman, mesurant 32 pieds de face à la rue Ste-Anne sur 84 pieds de profondeur entre lignes parallèles, immédiatement en face de la bâtisse et des terrains de l'Association Française, à proximité des lignes de chars Canal-Carrollton et Orléans et constamment occupé.

Termes—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance en 1 et 2 ans de crédit avec billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final. 5 pour cent d'honoraires d'avocats, la police d'assurance transférée et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes de 1898 et fera un dépôt comptant de 10 pour cent pour garantir la vente.

Acte de vente pardevant J. H Foroelle, Esq, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

20 aout—20 28—sept 4 11 18 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE LIQUIDATEURS
—DE—
Tout l'Etablissement et Accessoires du Southern Vinegar Company,
(Limited.)

Consistant en Machines, Alambics, Cuves, Condenseurs, Bouilloires, Pompes, Ustensiles, Fournitures de Bureaux, etc.
Le tout en parfait état.

A L'Enchère Publique,

SAMEDI, 10 septembre 1898, à 11 heures A. M., sur les lieux rue Bassin près Toulouse, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans daté le 16 août 1898, et rendu in re. liquidation de la Southern Vinegar Co. Limited, No 49,272 du dossier de ladite cour

TOUT ET PARTICULIÈREMENT, l'établissement et effets mobiliers d'après un inventaire enregistré. La propriété sera premièrement offerte en bloc, et au cas où la vente n'aurait pas lieu comme établissement, alors les machines, etc., seront vendues séparément en lots pour satisfaire la demande.

Conditions—Comptant sur les lieux.

GEO. G. FRIEDRICHS & CO.,
Encanteurs No 832 rue Commune.
28 août—28—sept 4 à date

Bayne & Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Lottie et Leddie Maxfield, Mackfield ou McField. No 57,017.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Hon George H. Théard, juge de la susmentionnée Cour, en date et signé le 1er août 1898 nous procéderons à la vente aux enchères publiques le MARDI 20 septembre 1898, à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune à midi, de la propriété suivante—

Une portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, située à Greenville, sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Front, Water, Walnut et Chestnut, mesurant 30 pieds de face à la rue Walnut, sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles, désigné comme lot "C" dans l'ilet No 7 sur un plan annexé à un acte de vente de J. A. Damente à Celestine Roach, passé pardevant E. Commagère, anciennement notaire en cette ville, le 17 mai 1889; ladite portion de terre, dans ledit ilet, étant composée de portions des lots désignés comme 17, 18 et 19, sur un plan de B. Buisson, le 15 avril 1886, déposé au bureau de W. R. Lewis, anciennement notaire en cette ville.

Conditions—Comptant; dépôt de 20 pour cent requis, et acte de vente pardevant E. L. Simonds, N. P., doit être payé par l'acquéreur.

N. B.—Toutes informations au sujet des améliorations seront fournies à notre bureau ainsi qu'au moment de la vente.

BAYNE & ONORATO, 824 rue Commune.
18 aout—18 25—sept 1 8 15 18 19 20

Jacob A. Reinach.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur,—Bureaux 636 Place Commerciale (au rez-de-chaussée) — LE JEUDI, 22 septembre 1898 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 11 août 1898 rendu dans l'affaire de la succession de Harlow J. Phelps, No 56,819 du dossier de la Cour Civile de District, je procéderai à la vente aux enchères publiques des propriétés ci-dessous décrites à savoir:

Un certain ilet de terre, dans le Septième District de cette ville compris entre les rues McCarthy, Quatrième, Laurel et Hamilton. Termes et conditions—comptant; dépôt de 20 0[0 requis pour lier la vente. Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Jas C. Henriques, notaire.

17 août—17 18 25 — sept 1 8 17 à date

VENTES A L'ENCAN.

Jas A. Brennan.

ANNONCE JUDICIAIRE

Les Lots de Choix pour Bâtir.

Encoignure des rues Constance et Poeyfarré devant être vendus séparément ou, ensemble au choix des acquéreurs.

Vente pour effectuer un Partage.

Mme Jane Grinnell vs Edwin H. Grinnell et als No 48,814 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR JAS. A. BRENNAN Encanteur.—Bureau 627 rue Poydras—Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI le 4 octobre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs 840 et 842 rue Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 28 février 1896 et signé le 5 mars 1896, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, dans l'affaire ci dessus intitulée la suivante décrite propriété à savoir.—

Trois lots de terre, dans l'ilet borné par les rues Poeyfarré, Foucher (maintenant Constance), Duplantier (maintenant Calliope) et Magasins Nos 8, 9 et 10, sur un plan enregistré en l'étude de O. De Armas, notaire, le 30 novembre 1858, comme plan et succession de David Sidle et femme; les dits lots sont contigus mesurant comme suit:

Huit et neuf chacun vingt-sept pieds six pouces de face à la rue Poeyfarré sur quatre-vingt dix-sept pieds deux pouces et cinq lignes de profondeur. Le lot No 9 formant l'encoignure des rues Poeyfarré et Foucher. Le lot No 10 a quarante pieds de face à la rue Constance, sur cent vingt-huit pieds dix pouces de profondeur.

Conditions, Comptant. — L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer les taxes de 1898 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, un dépôt de 20 pour cent sera requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant —— notaire, aux frais des acquéreurs.

1 sept—14 11 18 25—oct 2 3 4

AVIS AUX CREANCIERS.

Robert Blum et Alphonse Blum vs Joseph C. Boylan et A. J. Christopher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 56 195—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette raison sociale et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Joseph C. Boylan, receveur dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
1 sept—15 10 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 57 204—Cour Civile de District—Division D—Rudolph Weber vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du plaignant, Rudolph Weber, soit convoquée et tenue pardevant Theo G. Spitzfaden, notaire public en son bureau, chambre 8 No 708 rue Union en cette ville commencant le 12me jour de septembre 1898, à 11 heures A. M.; dans le but de considérer et déterminer sur l'application du plaignant pour un répit, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les biens et personne du dit pétitionnaire soient suspendues; que H. J. Rhodes, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire

Nouvelle-Orléans, 9 aout 1898.

Signé: F. A. MONROE
Juge de cette Cour Division C, agissant pour l'hon N. H. Rightor, juge Division D, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme:
JAS D RANKIN, député-greffier.
10 aout—10 24—sept 8

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Elisabeth Feldner, femme de Philip Kassel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25 242—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jacob Kassel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
PAUL O. GUERIN,
3 sept—3 7 12 Greffier.

Succession de Philip Kassel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 56,942—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jacob Kassel, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN,
3 sept—3 7 12 Greffier.

Succession de Edward Casserly et sa fille Mary Casserly.

COUR CI